

RADIOTHÉRAPIE - ONCOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en radiothérapie oncologie **(Moniteur belge du 27.09.2006)**

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Radiothérapie-oncologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr RENARD, Laurette, Rixensart;
Dr SCALLIET, Pierre, Grez-Doiceau;
Dr NGUYEN, Thi-Hien, Jette;
Dr VAN HOUTTE, Paul, Bruxelles;
Dr DEJARDIN, Marie-Thérèse, Anthistes;
Dr DENEUFBOURG, Jean-Marie, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BEAUVOIS, Sylvie, Bruxelles;
Dr REMOUCHAMPS, Vincent, Floreffe;
Dr BURETTE, Richard, Braine-l'Alleud;
Dr GILSOUL, Françoise, Couvin;
Dr MAISIN, Fabienne, Namur;
Dr VANDERICK, Jean, Bruxelles.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 8 mars 2010, Le Dr Remouchamps, Vincent, Floreffe, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en Radiothérapie-oncologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Dr Brynaert, Jean-Jacques, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge. (Moniteur belge du 16.04.2010)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Radiothérapie-oncologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HAUSTERMANS, Karin, Tildonk;
Dr VAN DEN BOGAERT, Walter, Beauvechain;
Dr BRAEMS, Sabine, Brugge;
Dr DE NEVE, Wilfried, Opwijk;
Dr DE POOTER, Christel, Edegem;
Dr VAN DEN WEYNGAERT, Danielle, Antwerpen;
Dr STORME, Guy, Drongen;
Dr VAN DEN BERGE, Dirk, Bruxelles.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BROSENS, Marc, Hasselt;
Dr DEBECKER, Marina, Boortmeerbeek;
Dr LAMBRECHT, Antoon, Kortrijk;
Dr MEKEIRELE, Marc, Roeselare;
Dr RUTTEN, Jacques, Turnhout;
Dr STAELENS, Yves, Genk;
Dr VANUYTSEL, Lucien, Roeselare;
Dr BULENS, Paul, Herk-de-Stad.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE